

AFFAIRE N° 2 - MEDAILLES d'OR OFFERTES PAR LA VILLE -

Le Maire : Je demande au Conseil Municipal de décerner la Médaille d'Or de la Ville de Saint-Denis avec inscription spéciale concernant le Jumelage des Villes de NICE et de SAINT-DENIS, à Monsieur Jean MEDECIN, Maire de Nice.

Il m'a adressé une lettre par laquelle il exprime ses regrets de ne pouvoir sur instructions de son médecin, faire un voyage avion jusqu'à la Réunion et Madagascar.

Il a désigné l'un de ses Adjoints : M. Clément VASSEROT, Préfet Honoraire.

M. VASSEROT a été désigné en raison des liens qui l'unissent à la Réunion. Il arrivera donc à la Réunion le 6 Octobre et le Jumelage sera célébré le 7 Octobre. Il se rendra ensuite à MADAGASCAR où le jumelage de Nice et de Tananarive aura lieu le 14 Octobre.

Je pense que le Conseil Municipal sera unanime à décerner cette Médaille à M. Jean MEDECIN.

Adopté à l'unanimité.